AR PREFECTURE

005-210501839-20191218-2019_150-DE

Regu le 20/12/2019

MAIRIE DE VILLARD SAINT PANCRACE <u>Département des</u>

HAUTES-ALPES

Arrondissement EXTRAIT DU REGISTRE de BRIANCON DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 18 décembre 2019

Date de la

Convocation: L'an deux mille dix-neuf, le dix-huit décembre à dix-huit heures,

13 décembre 2019 le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire à

la Mairie sous la présidence de M. Sébastien FINE, Maire. Date d'Affichage:

19 décembre 2019

Objet : Délibération n° 2019-150

Convention d'utilisation d'un stand de tir de Biathlon avec l'association sportive « Edelweiss »

Conseillers en exercice: 15 - Présents: 10 - Nombre de pouvoirs: 3

Sont présents: MM. FINE Sébastien, MASSON Jean-Pierre, ARNAUD Patricia, AUGIER Laëtitia, MOYA Nadine, CORDIER Georges, CORDIER Eveline, PESQUE Caroline, ARNAUD Cyril (à partir de la délibération n° 2019-139), PERRINO Charles.

Sont représentées : GRANET Céline par FINE Sébastien, CAZAN Alexandre par PESQUE Caroline, ROUX Catherine par ARNAUD Patricia.

Absents excusés: MM. GRANET Céline, CAZAN Alexandre, ROUX Catherine, CHEVALLIER Jacques, ARDUIN Sylvie, ARNAUD Cyril (de la délibération n° 2019-134 à la délibération n° 2019-138).

Mme AUGIER Laëtitia a été élue secrétaire de séance.

Monsieur Le Maire expose au Conseil municipal un projet de convention entre la commune et l'Association Sportive Edelweiss relatif à l'utilisation d'un stand de tir - biathlon situé au lieu-dit « Sagne-Brochet ».

Monsieur Le Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal pour signer cet avenant tel qu'il est annexé à la présente.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de convention tel qu'il a été présenté.
- AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention avec le Président de l'Association Sportive Edelweiss.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Maire,

Sébastien FINE